

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil **le vendredi 4 avril 2025 à 20h.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 février 2025.

II - Délibérations

- Approbation du CFU 2024 / Budget annexe
- Approbation du CFU 2024 / Budget principal
- Affectation des résultats de l'exercice
- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025
- Vote du Budget Primitif 2025 / Budget annexe
- Vote du Budget Primitif 2025 / Budget principal
- Cimetière nouveau : achat d'un nouveau columbarium
- Permis d'Aménager / rue Champ des Blés : Modificatif
- Aire multisports Beausoleil : Maîtrise d'œuvre / Acte modificatif n°1
- Implantation d'une borne de recharge électrique

III - Délégation

Droit de préemption.

IV – Compte rendu du réunion(s)

V – Questions diverses

- Optimisation et régularisation de la GTC dans les bâtiments scolaires
- Cession des chemins annexés : bilan de la rencontre avec les propriétaires
- Vidéoprotection : point sur le projet
- Géolocalisation de certains matériels : proposition
- Succession CORNUAU
- Rapport sur les économies d'énergie (SEOLIS)

VI – Tour de table

le maire, Jérôme BILLEROT
le 28/03/2025



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 28 mars 2025

- Quorum : 10
- Élus présents à l'ouverture de la réunion : 15
- Quorum atteint

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, SEIGNEURET Julien.

Excusée représentée : PROUST Isabelle (pouvoir donné à VIVIER Sylvie).

Excusées : MANIAGO Anne-Sophie, NERAULT Alizée.

Monsieur le Maire présente la procuration réceptionnée en mairie :

- Mme PROUST Isabelle donnant procuration à Mme VIVIER Sylvie.

Désignation du secrétaire de séance : DECARSIN Mélanie

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 28 février 2025 est arrêté et validé à l'unanimité des membres présents.

II – Délibérations

Pour les délibérations 2025-04-01 et 2025-04-02, Monsieur le Maire est sortant. Le nombre des votes pour ces deux délibérations est donc de 14.

2025-04-01 - Approbation du CFU 2024 / Budget annexe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2020-02-06 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe « Lotissement » de la Commune d'Exireuil ;

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe « Lotissement du Champ des Blés » ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Marie-Claude PAPET sollicite les élus afin d'approuver, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe « lotissement du Champ des Blés » de la Commune d'Exireuil.

Vu l'état des contrôles du compte financier ne laissant apparaître aucune anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des état patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire ;

Vu les visas des comptables ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe « lotissement ».

2025-04-02 - Approbation du CFU 2024 / Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération n°2020-02-06 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal de la Commune d'Exireuil ;

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal « Commune » ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame Marie-Claude PAPET sollicite les élus afin d'approuver, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal de la Commune d'Exireuil.

Vu l'état des contrôles du compte financier ne laissant apparaître aucune anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire ;

Vu les visas des comptables ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal « Commune ».

2025-04-03 - Affectation des résultats de l'exercice

Sous la présidence de Monsieur Jérôme BILLEROT, maire, est constaté le résultat du compte financier unique de l'exercice 2024 :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Résultat de l'exercice	280 956,05 €
Report à nouveau	243 892,03 €
Résultat de fonctionnement :	524 848,08 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Solde d'exécution de la section	54 229,06 €
Report à nouveau	- 6 833,07 €
Résultat (ligne 001 - Inv. Dépenses / BP 2021) :	47 395,99 €
Restes à réaliser :	
* Investissement Dépenses :	161 500,00 €
* Investissement Recettes :	190 054,00 €
Total - Reste à réaliser (Dépenses) :	28 554,00 €
Besoin de financement / Investissement :	- €

Après débat, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- 0€ au compte 1068 (investissement)
↳ l'excédent et les restes à réaliser couvrant le besoin de financement en investissement
- 524 848,08€ au compte 002 (fonctionnement)
↳ somme égale au résultat de fonctionnement

2025-04-04 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025

Les communes et EPCI doivent adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

Il est rappelé que les articles 1636 B sexies à 1636 B et 1639 A du code général des impôts (CGI) régissent les règles de fixation et de vote des taux des impôts locaux par les communes et les EPCI. Ces dispositions précisent notamment les modalités de variation des taux des différentes taxes locales, ainsi que les délais et conditions de vote.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2024, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-03-10 du 29 mars 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TH : 16,15 %
- TFB : 32,26 %
- TFPNB : 47,29 %

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- TH : 16,15 %
- TFB : 32,26 %
- TFPNB : 47,29 %

2025-04-05 - Vote du Budget Primitif 2025 / Budget annexe

Après état du travail de la commission des finances, le budget primitif du budget annexe « Lotissement du Champ des Blés » est débattu.

Le budget est ainsi validé, à l'unanimité :

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
compte	chapitre	montant	observations	compte	chapitre	montant	observations
1641	16	250 000,00 €	rbsmt prêt relais	001		72 297,61 €	excédent cumulé d'investissement
3551	040	450 173,57 €	constatation du stock final	3551	040	448 429,82 €	annulation du stock initial
3555	040	84 785,67 €		3555	040	91 629,57 €	
TOTAL		784 959,24 €		168741	16	172 602,24 €	avance du budget principal
TOTAL		784 959,24 €		TOTAL		784 959,24 €	

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
compte	chapitre	montant	observations	compte	chapitre	montant	observations
				002		114 092,53 €	excédent cumulé de fonctionnement
71351	042	448 429,82 €	annulation du stock initial	71351	042	450 173,57 €	constatation du stock final
71355	042	91 629,57 €		71355	042	84 785,67 €	
65822	65	158 032,13 €	reversmt au budget principal	7015	70	56 783,50 €	Projet de vente terrains n°2 et n°5
66111	66	1 743,75 €	intérêts emprunt				
6045	011	4 000,00 €	nouvelle répartition des lots (25 vers 17 lots)				
608	043	1 743,75 €	neutralisation intérêts	796	043	1 743,75 €	neutralisation intérêts
608	011	2 000,00 €	frais SIEDS (ne concerne que les lots)				
TOTAL		707 579,02 €		TOTAL		707 579,02 €	

2025-04-06 - Vote du Budget Primitif 2025 / Budget principal

Après état du travail de la commission des finances, le budget primitif du budget principal « Commune » est débattu.

Le budget est ainsi validé, à l'unanimité :

- au niveau du chapitre (en fonctionnement et en investissement)
- avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
- sans vote formel sur chacun des chapitres

Il est précisé que conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement 7,5% et Investissement 7,5%.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Cpte	Intitulé	Vote	Cpte	Intitulé	Vote
011 - Charges à caractère général			002 - Excédents antérieurs reportés *		
6042	Achat de prestation de service	45 000,00		Excédents antérieurs report.	524 848,08
60611	Eau et assainissement	8 000,00		TOTAL Chapitre 002 :	524 848,08
60612	Energie - Electricité	39 000,00	013 - Atténuation de charges		
60621	Combustibles	7 500,00	6419	Rembours. sur rémunérations	100,00
60622	Carburants	13 000,00		TOTAL Chapitre 013 :	100,00
60628	Autres fourm. non stockés	24 000,00	070 - Produit des services du domaine et ventes		
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	7032	Droits perm. Stat. et loc. voie p.	6 000,00
60632	Fournitures Pt équipement	3 000,00	7067	Redevances périscolaires	40 000,00
60633	Fournitures de voirie	13 000,00	7088	Produit des activités annexes	1 500,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00		TOTAL Chapitre 070 :	47 500,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	073 - Impôts et taxes		
6067	Fournitures scolaires	6 000,00	73221	Fonds péréquation ressources c.	20 000,00
611	Contrat prestations de services	6 000,00	73223	Fonds Départemental des D.I.T	25 000,00
619	Locations mobilières	20 000,00		TOTAL Chapitre 073 :	45 000,00
61E21	Entretien terrain	18 000,00	0731 - Impositions directes		
61E221	Entretien des bâtiments publics	60 000,00	73111	Contributions directes	550 000,00
61E231	Entretien des voiries	130 000,00		TOTAL Chapitre 0731 :	550 000,00

615232	Entretien des réseaux	10 000,00	074 - Dotations et Participations		
61551	Entretien du matériel roulant	12 000,00	74111	DGF - Dotation forfaitaire	160 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	741121	DGF - Dotat ⁿ Solidarité Rurale	100 000,00
6156	Maintenance	3 500,00	741127	DGF - Dotat ⁿ nation. péréquat ⁿ	25 000,00
6166	Primes d'assurance	14 000,00	744	FCTVA	10 000,00
617	Études et recherches	20 000,00	7472	Aide Région	3 500,00
618	Divers	5 000,00	74833	Attribut ⁿ Etat / compens. TF	6 000,00
622	Rémun d'intérimaires et honor.	9 500,00	7484	Dotation de recensement	3 000,00
623	Publicités, publications, relat ⁿ p.	10 000,00	TOTAL Chapitre 074 :		307 500,00
624	Transport de biens et t. collectif	3 000,00	075 - Autres produits de gestion courante		
625	Déplacements et missions	500,00	752	Revenus des immeubles	6 998,79
626	Frais postaux et télécom	7 000,00	75821	Excédent des budgets annexes	158 032,13
627	Services bancaires	100,00	TOTAL Chapitre 075 :		165 030,92
6281	Concours divers - cotisations	1 000,00			
6284	Redevances pour services rendus	1 500,00			
62876	A un GFP de rattachement	6 500,00			
6288	Autres services extérieurs	8 000,00			
635	Autres impôts, taxes et vers. (im)	1 000,00			
TOTAL Chapitre 011 :		530 600,00			
012 - Charges de personnel					
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00			
633	Impôts, taxes et vers. (autres or)	4 000,00			
6411	Personnel Titulaire	160 000,00			
6413	Personnel non titulaire	200,00			
6450	Charges de sécu. Soc et prév	90 000,00			
6470	Autres charges sociales	500,00			
TOTAL Chapitre 012 :		257 700,00			
014 - Atténuation de produits					
7391111	Dégrèvement jeunes agri.	1 000,00			
7391112	Dégrèvement TH Log. vacants	1 200,00			
739211	Attribution de compensation	2 000,00			
73221	Reversement sur FNGIR	85 000,00			
TOTAL Chapitre 014 :		89 200,00			
023 - Virement à la sectⁿ d'investissement					
023	Virement à le sect. d'invest.	638 079,01			
TOTAL Chapitre 023 :		638 079,01			
65 - Autres charges de gestion courante					
65311	Indemnités (élus)	52 000,00			
65313	Cotisat ⁿ de retraite (élus)	2 500,00			
653172	Cotisat ⁿ allocat ⁿ fin mandat	100,00			
6541	Pertes sur créances irrécouvrabl	300,00			
6542	Créances éteintes	200,00			
6553	Service incendie	38 000,00			
657341	Communes membres GFP	4 000,00			
657358	Subvention groupement collec.	700,00			
65748	Subv. aux associations	13 000,00			
65818	Charges diverses gest. autres	8 000,00			
65886	Autres charges diverses gest.	1 000,00			
TOTAL Chapitre 65 :		119 800,00			
66 - Charges financières					
66111	Intérêts de la dette	3 500,00			
TOTAL Chapitre 66 :		3 500,00			
67 - Charges exceptionnelles					
673	Titres annulés	999,99			
TOTAL Chapitre 67 :		999,99			
68 - Dotations aux provisions					
681	Dotations aux provisions pour dé	100,00			
TOTAL Chapitre 67 :		100,00			
TOTAL DÉPENSES :		1 639 979,00 €	TOTAL RECETTES :		1 639 979,00 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES					
Cpte	Intitulé	Report et CA	Proposé	Voté	Cpte	Intitulé	Report et CA	Proposé	Voté
OPFI - Opérations Financières					OPFI - Opérations financières				
Chap. 001 - Déficit d'investissement					Chap. 001 - Solde de la section d'investissement				
001	Déficit d'investissement			-	001	Solde sect° invest. Reporté		47 395,99	47 395,99
Total Chap. 001 :				-	Total Chap. 001 :				-
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections					Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement				
231	Immob. corpo en cours			-	021	Virement de la sect° fonct.		638 079,01	638 079,01
Total Chap. 040 :				-	Total Chap. 021 :				-
Chap. 16 - Emprunts et dettes					Chap. 024 - Produit des cessions				
1641	Emprunts		25 000,00	25 000,00	024	Produits de cessions		70 000,00	70 000,00
Total Chap. 16 :				-	Total Chap. 024 :				-
Chap. 27 - Autres immobilisations financières					TOTAL OPFI :				-
276341	Communes mbres GFP		172 602,24	172 602,24					
Total Chap. 27 :				-	TOTAL OPFI :				755 475,00
TOTAL OPFI :				-	TOTAL OPFI :				755 475,00
OPNI - Opérations Non Individualisées					OPNI - Opérations Non Individualisées				
Chap. 13 - Subventions d'investissement					Chap. 13 - Subventions d'investissement				
1323	Sub. Département				1323	Sub. Département	18 620,00		18 620,00
13251	GFP de rattachement				13251	GFP de rattachement	22 500,00	22 500,00	45 000,00
1326	Subv équip non transf autre		95 000,00	95 000,00	1326	Subv équip non transf autre	30 000,00		30 000,00
1328	Sub équip non transf autres				1328	Sub équip non transf autres	30 000,00		30 000,00
13461	DETR				13461	DETR	88 934,00		88 934,00
Total Chap. 13 :					Total Chap. 13 :				190 054,00
TOTAL OPNI :				120 500,00	TOTAL OPNI :				190 054,00
TOTAL OPNI :				133 000,00	TOTAL OPNI :				22 500,00
TOTAL OPNI :				253 500,00	TOTAL OPNI :				212 554,00
Op. 53 - Rue de Bécheureau					Op. 53 - Rue de Bécheureau				
231	Immobilier en cours	30 000,00		30 000,00					
TOTAL Op. 53 :				30 000,00	TOTAL Op. 53 :				30 000,00
Op. 54 - Multisport Beausoleil					Op. 54 - Multisport Beausoleil				
231	Immobilier en cours	11 000,00	200 000,00	211 000,00					
TOTAL Op. 54 :				11 000,00	TOTAL Op. 54 :				211 000,00
Op. 55 - Les Grands Ajoncs					Op. 55 - Les Grands Ajoncs				
231	Immobilier en cours		150 000,00	150 000,00					
TOTAL Op. 55 :				-	TOTAL Op. 55 :				150 000,00
Op. 56 - Maison rue du Pin					Op. 56 - Maison rue du Pin				
231	Immobilier en cours		125 926,76	125 926,76					
TOTAL Op. 56 :				-	TOTAL Op. 56 :				125 926,76
TOTAL :				161 500,00 €	TOTAL :				190 054,00 €
TOTAL :				806 529,00 €	TOTAL :				777 975,00 €
TOTAL :				968 029,00 €	TOTAL :				968 029,00 €
Total dépenses				968 029,00 €	Total recettes				968 029,00 €

2025-04-07 - Cimetière nouveau : achat d'un nouveau columbarium

Le columbarium actuellement présent au cimetière, situé chemin de l'Abbaye, est presque complet.

Pour 2025, il est prévu de nettoyer et repeindre le mur donnant sur l'impasse, de moderniser le jardin du souvenir et d'ajouter, éventuellement, un columbarium.

Madame Marie-Claude PAPET présente les devis reçus pour l'acquisition d'un nouveau columbarium.

Madame Marie-Claude PAPET présente également un état comparatif des tarifs des concessions sur les communes du Haut Val de Sèvre ainsi que l'état des concessions columbarium vendues à ce jour dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire sollicite les élus pour statuer sur la suite à donner à ce projet d'acquisition.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la proposition de l'entreprise GAGNAIRE d'Azay-le-Brûlé (79) pour le modèle Columbarium « Granit rose de clarté » portes « Noir Afrique » - 6 cases dalle comprise au prix de 3 248,24€ HT soit 3 898,00€ TTC

2025-04-08 - Permis d'Aménager / rue Champ des Blés : Modificatif

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement dit « Champ des Blés » a fait l'objet d'un permis d'aménager enregistré sous le numéro PA 079 114 22 H0001 et accordé en date du 9 mai 2022.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il apparaît nécessaire de déposer un modificatif au permis d'aménager du lotissement dit « Champ des Blés ». En effet, les parcelles semblent petites et leurs formes rendent les projets des éventuels acquéreurs difficilement réalisables.

Comme suite au projet de redécoupage parcellaire débattu lors de la réunion de conseil précédente, le maître d'œuvre URBA 37 a été sollicité.

Monsieur le Maire présente le plan du lotissement ainsi modifié (17 lots contre 25 actuellement).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de modification parcellaire ayant pour conséquence :
 - la modification du plan tel que joint en annexe ;
 - la modification du règlement et du tableau de répartition des surfaces comme joint en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les autres co-proprétaires afin de recueillir leur avis (nécessaire au Permis d'Aménager) ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer un modificatif au Permis d'Aménager PA 079 114 22 H0001.

2025-04-09 - Aire multisports Beausoleil : Maîtrise d'œuvre / Acte modificatif n°1

Au regard du résultat de l'appel d'offres de l'aire multisports de Beausoleil ;

Constatant l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux qui passe de 120 000€ HT (au moment de la première estimation) à 154 861€ HT (au moment de l'Avant-Projet Définitif, préalable à l'appel d'offres) ;

Le maître d'œuvre (URBA 37), présente un acte modificatif n°1 mentionnant cette augmentation et donc l'évolution de ces honoraires.

Après débat, le conseil municipal à :

- ✓ 12 voix « pour » : DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain, BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, PAPET Didier, PROUST Fabien.
 - ✓ 3 voix « contre » : BILLEROT Jérôme, LUTTIAU François, SEIGNEURET Julien.
 - ✓ 1 abstention : PROUST Isabelle (pouvoir donné à VIVIER Sylvie).
- valide l'acte modificatif n°1 pour la maîtrise d'œuvre sur le projet de l'aire multisports de Beausoleil tel qu'annexé à la présente délibération ;
 - souhaite émettre une remarque au maître d'œuvre qui se réfère à l'estimation la plus haute. Les 12 élus ayant validé l'acte modificatif auraient effectivement apprécié la prise en compte du montant notifié suite à l'appel d'offres (légèrement inférieur) ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

2025-04-10 - Implantation d'une borne de recharge électrique

L'État a fait du développement des véhicules décarbonés, un enjeu prioritaire, pour mener à bien sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité « verte » incontournable.

Activement impliqué dans le projet de mobilité électrique, le Groupe SIEDS met en place des actions afin de favoriser des modes de transport plus respectueux de l'environnement sur son territoire :

- Déployer des points de ravitaillement sur l'intégralité du territoire pour favoriser au maximum la mobilité propre,
- Assurer l'entretien des bornes pour garantir leur bon fonctionnement,
- Offrir un service optimal aux usagers souhaitant recharger leur véhicule hybride ou électrique.

Le SIEDS a élaboré un schéma directeur des infrastructures de charge pour les véhicules électriques qui a vocation, d'ici 2025, à organiser l'offre de recharge sur son territoire.

Il ressort de ce SDIRVE différents objectifs stratégiques et notamment :

- La nécessité d'installer majoritairement des bornes de recharge lentes ;
- L'intérêt d'un déploiement des points de recharge rapides et très rapides autour des grandes villes du département des Deux-Sèvres ;
- La volonté de privilégier la tarification à l'énergie distribuée ;
- L'ambition de généraliser le moyen de paiement via un terminal de paiement sur les bornes ou via un QR code permettant le paiement en ligne.

Le SDIRVE donne au SIEDS un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge qui a vocation à être :

- Coordinné entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;

- Cohérent avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- Adapté à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

L'emplacement potentiel retenu pour Exireuil serait le parking de la salle des fêtes (donc le long d'une route Départementale), si possible, au plus près du transformateur électrique présent.

Le SIEDS se chargerait d'instruire notre demande et de réaliser les travaux après validation du dossier. La commune n'aurait pas de participation financière sur ce type d'installation.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet d'installation de borne de recharge électrique ;
- valide l'emplacement soit au niveau du parking de la salle des fêtes (rue du Stade).

III – Délégations

Droit de préemption : Monsieur le Maire présente l'unique demande depuis la réunion de conseil du 17 décembre 2024.

Numéro : 01/2025

Nombre de décisions de ne pas préempter : 1

IV - Compte rendu du réunion(s)

SMC - Maryvonne BELLECULLEE : Vote du budget ; recrutement d'un apprenti en mécanique ; déplacement d'un poste ; départ d'un chauffeur à la retraite ; recrutements en cours pour ripeurs et chauffeurs (le SMC sera présent au Job Dating).

École - Sylvie VIVIER : Le bac à sable doit être installé sous l'arbre de la cour de la maternelle mais la création d'une plateforme par les agents est un préalable nécessaire.

Actuellement, 124 élèves fréquentent l'école Beausoleil et une réouverture de classe semble possible à la rentrée prochaine (128 élèves prévus).

V – Questions diverses

Optimisation et régulation de la GTC dans les bâtiments scolaires : Concernant l'école et la salle des associations, un complément est proposé par l'entreprise Azay-chauffage afin d'ajouter des capteurs solaires et autres accessoires permettant de diminuer encore la consommation. Monsieur le Maire a contacté le SIEDS qui doit nous préciser si des aides sont possibles sur ce type d'équipement. Le devis reste donc en attente de la réponse du SIEDS et sera présenté lors d'une prochaine réunion pour décision.

Cession des chemins annexés : Monsieur le Maire relate la réunion avec les propriétaires concernés par l'annexion de portions de chemins ruraux. La rencontre a été plutôt positive et riche en échanges. Les personnes présentes étaient principalement celles concernées par des chemins recouverts par des cultures. En ce qui concerne les chemins enherbés, cela semble plus difficile.

Monsieur le Maire explique que ce dossier n'est pas simple et que même si des élus ont exprimé leur souhait d'un reste à charge à « 0 » pour la Commune, il pense qu'une participation pour moitié (des frais de géomètre) faciliterait grandement l'avancée du projet. Le but de ce dernier est la régularisation des emprises, parfois anciennes, mais sans aller en procédure ni générer un conflit avec les propriétaires concernés.

La majorité des élus présents valide le principe de la participation pour moitié de la Commune mais ce point fera l'objet d'une prochaine délibération.

Vidéoprotection : Deux autres entreprises ont été sollicitées et reçues. Constat : les prestataires n'ont pas tous le même discours sur l'implantation et la qualité des caméras. Seul du matériel en location est proposé et aucune aide financière n'existe actuellement pour ce type de dispositif. Monsieur le Maire présentera un comparatif à la prochaine réunion car les derniers devis sont toujours en attente de réception.

Géolocalisation de certains matériels : Un devis pour des traceurs a été reçu. Il comprend un prix d'achat (23,90€ HT l'unité) et un abonnement annuel (30.65€ HT par traceur). Les élus valident l'acquisition de 4 à 5 équipements.

Succession CORNUAU : Monsieur le Maire fait afficher le dernier mail du Notaire faisant état de la succession en question. Ce mail est moins favorable pour la Commune que lors des premiers échanges en 2020. Il y a de nombreux héritiers et la maison située à Fontournable ne serait à la

Commune que pour moitié. Après débat, il est décidé d'envoyer un courrier au Notaire lui demandant les pièces constitutives du dossier de succession afin de pouvoir décider d'un éventuel renoncement lors d'une prochaine réunion.

Rapport sur les économies d'énergie (SEOLIS) : Présentation des différents bilans (bâtiments, éclairage public). Il est constaté une baisse de la consommation au niveau des bâtiments scolaires, mais moins significative que prévu suite aux travaux. Une baisse sur l'éclairage public est constatée avec un simple changement des ampoules en LED.

VI – Tour de table

Commission communale « Finances » : La date de la prochaine réunion est modifiée. Rendez-vous le mercredi 23 avril à 19h.

Emprises / rue de Béchereau : Monsieur le Maire informe avoir accompagné un agent du Conseil Départemental lors d'entretiens auprès d'habitants concernant les emprises de cette rue, au niveau du Gros Buisson. Les rencontres se sont bien passées et les habitants ont validé le principe de rétrocession au Département car il s'agit d'une régularisation d'un état de fait. L'agent a remercié Monsieur le Maire qui a joué le rôle de facilitateur dans cette affaire qui va donc suivre son cours.

Parking vélos : L'installation d'un abri vélos serait possible devant l'école et entièrement financé par la Communauté de Communes. Au regard des dernières dégradations dans le bourg et au nombre de vélos devant l'école, les élus ne souhaitent pas, pour le moment, donner de suite favorable à ce projet.

Travaux / RD.121 : Un élu s'étonne des travaux réalisés par le Département. La route a été fermée pour travaux mais ces derniers sont minimes et peu, voir non efficaces. Les élus ne peuvent que regretter le manque de volonté du Département à élargir et améliorer cette voie Départementale.

Poteaux pour la fibre et haies protégées : Un agent d'Orange s'est déplacé pour constater le problème mais le contournement ou le changement de côté d'une ligne est parfois difficile quand une haie protégée se trouve de chaque côté. Force est de constater que sur certains secteurs, un compromis sera à trouver car les contraintes techniques sont réelles, autant que les contraintes environnementales.

Bancs : Un banc vient d'être installé en bordure de Commune, rue de la Plaine. Un autre est demandé au niveau de l'arbre présent sur le chemin des Chasseignes. Monsieur le Maire émet des réserves car il y a beaucoup de corbeaux et autres volatiles sur ce secteur cultivé et pense que le banc sera très vite souillé par ces derniers qui s'en serviront de perchoir.

Voisins référents : Une réunion est programmée lundi prochain avec un représentant de la gendarmerie.

Déchets sauvages : Des déchets sont très régulièrement retrouvés le long des routes communales : canettes de bière, déchets verts... Le nombre de ces incivilités s'accroît ces derniers temps.

Travaux des agents techniques : Installation de mobiliers urbains ; aménagement de la salle du conseil municipal ; pose du portail dans l'impasse de l'école ; mise en place de la fontaine au nouveau cimetière ; travaux divers à l'école ; tonte ; désherbage ; réparation des feux tricolores. Suite à l'achat d'une nouvelle coupe pour la tondeuse John Deere, les agents confirment qu'ils sont satisfaits et que la qualité du travail est meilleure.

La Renardière : Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques est toujours en cours d'instruction par les services de l'État. L'enquête publique est à présent terminée et l'avis du commissaire enquêteur est attendu.

Association SEP : Rappel du forum des associations le 24 mai suivi de l'apéro des associations. L'organisation de la prochaine guinguette continue avec la programmation d'une réunion des bénévoles le 16 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures et dix minutes.

Le secrétaire



le maire

